

La charte du balisage

Le balisage et la signalisation des itinéraires de randonnée pédestre sont régis par une Charte officielle. Cette Charte apporte une cohérence sur tout le territoire et garantit la qualité des matériaux et des procédés de fabrication (respect de l'environnement des sentiers, durabilité des matériaux et des couleurs utilisés, etc.).

Sur le terrain, le jalonnement des itinéraires consiste en marques de balisage réalisées par différents procédés : peinture, autocollants, plaques... et sur différents supports : rochers, arbres, murs, poteaux... Leur fréquence est fonction du terrain et du type d'itinéraire.

Pour qu'un balisage soit jugé de qualité, il doit répondre à 4 critères :

- Être visible,
- Être esthétique
- Être discret
- Être efficace

Il ne doit pas nuire à l'environnement mais plutôt s'intégrer au paysage.

Les différents types d'itinéraires

GR® : Sentiers de Grande Randonnée®

Ils sont balisés par deux rectangles superposés de couleur blanche et rouge. Ces itinéraires généralement linéaires relient un lieu à un autre, à travers plusieurs départements, régions ou pays (exemple : le GR® 2 qui longe la Seine du Havre jusqu'en Bourgogne, le GR® 11 qui fait le tour de l'Île-de-France)..

GR® de Pays : Sentiers de Grande Randonnée® de Pays

Ces itinéraires sont généralement en boucle et se parcourent en plusieurs jours. Balisés par deux rectangles superposés de couleur jaune et rouge, ils valorisent une thématique régionale, un territoire (Exemple : la ceinture verte de l'Île-de-France, Tour du Hurepoix)..

PR® : Promenade et Randonnée

Ces itinéraires sont balisés par un rectangle de couleur jaune. Ils représentent des boucles de quelques kilomètres ou des itinéraires linéaires de liaison pour une promenade d'une journée maximum.



Symboles du balisage PR®

Dans le cas de tronçons communs GR® et GR® de Pays seul subsiste le balisage des itinéraires GR®. La continuité du balisage des itinéraires PR® est, pour sa part, maintenue tout au long de l'itinéraire, et ce, même en cas de tronçons communs avec des itinéraires GR® et/ou GR® de Pays..

Des procédures d'homologation des GR® et GR® de Pays auprès de la Fédération ou de labellisation des PR® au niveau départemental sont en place afin de garantir aux itinéraires balisés une cohérence et une qualité reconnue..

D'autres Fédérations ont également adopté un balisage équivalent, ainsi les cyclistes marquent-ils leurs itinéraires d'un triangle surmontant deux ronds figurant les roues du vélo, les équestres adoptant eux un balisage de couleur orange..

Les sentiers à Voreppe

Depuis 1988, les baliseurs bénévoles de l'association Corepha réhabilitent et entretiennent des sentiers historiques sur le territoire de Voreppe et des communes voisines, avec le soutien du Pays Voironnais et de la commune de Voreppe.



Balisage sur un sentier de Voreppe